



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCES

Madame	Danielle Morin	Siège #4
--------	----------------	----------

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 201 – 2017

Suivant la proposition de: Gilles Arbour

Dûment appuyée par: Réal Payette

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2017

No: 202 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2017;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2017

No: 203 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2017;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'août 2017

6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

Cuisines collectives marcellinoises : rapport verbal fait par Carolle Picard

Projet du parc de l'étang : rapport verbal fait par M. Gaétan Morin

Internet haute vitesse : rapport verbal fait par M. Gaétan Morin



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et des certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois d'août 2017, d'un total de 15 permis pour une valeur de 195 500 \$.

7.2 Développement domiciliaire rue Albert-Arbour

No : 204 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le promoteur de développement domiciliaire, la compagnie 9361-7595 Québec inc. représentée par M. Gaétan Morin, a déposé son plan-projet de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la demande du promoteur est conforme aux dispositions règlementaires de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée par le projet de développement domiciliaire est en partie PA5 (paysagère agricole) et en partie PF5 (paysagère forestière);

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a besoin d'une résolution d'appui du Conseil municipal afin de procéder à sa demande d'électrification auprès d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est favorable au développement du projet de la future rue *Albert-Arbour*;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur désire officialiser le début de son développement domiciliaire;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

D'ACCEPTER le plan-projet de lotissement du développement domiciliaire du promoteur, M. Gaétan Morin, de la future rue *Albert-Arbour*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel d'août 2017 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le règlement 390-2016.

9.2 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois août 2017

No : 205 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois d'août 2017;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	août	182 097,27 \$
Salaires	août	32 049,96 \$
Mensuels	août	125 799,22 \$

TOTAL 339 946,45 \$

Représentés par les chèques C1700401 à C1700474, L1700090 à L17000100, D1700408 à D1700473, P1700010 à P1700011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

9.3 Autorisation des paiements

No : 206 – 2017

CONSIDÉRANT QUE certains paiements doivent être effectués avant la date de la séance régulière du Conseil municipal où se déroule l'activité;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu:**

D'AUTORISER les paiements suivants :

- Spectacle de magie lors du dépouillement d'arbre de Noël, 200\$ (Bernard Bonnier);
- Maquillage pour enfants lors du dépouillement d'arbre de Noël, 150 \$ (Frigoline)
- Technique pour le spectacle du souper des bénévoles, 250 \$ (Audio TSL)
- Animations au Festival des artisans
 - Lanaudière et compagnie (1 500 \$)
 - Annie Gravel (500 \$)
 - OgalO (2 100 \$)
 - Frigoline (250 \$)
 - Claudette Roberge, artisane du fléché (125 \$)
 - Patricia Garcia, joaillière (300 \$)
- Autres paiements en lien avec le Festival des artisans
 - Logistique d'évènement, La Production DG (1 200 \$)
 - Chapiteaux, Chapiteau Classique (dépôt de 6 600 \$ sur un total d'environ 18 800 \$)
 - Location de toilettes, Richard Courtemanche (900 \$)
 - Technique, électricité, etc., Audio TSL (15 417,43 \$ plus taxes)
 - Artisan finaliste aux Grands prix de la Culture, Michel Boire (258,69 \$)
 - Monnaie pour les kiosques d'entrée, petites caisses (9 500 \$)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Approbation des dépenses pour le Festival des artisans 2017

No : 207 – 2017

CONSIDÉRANT QUE les dépenses présentées en annexe au présent procès-verbal respectent les prévisions budgétaires globales pour l'édition 2017 du Festival des artisans;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses envisagées sont recommandées au Conseil municipal par le Comité culturel;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER les dépenses présentées en annexe pour le Festival des artisans 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Financement de la mise aux normes de l'extrémité du chemin des Valois

No : 208 – 2017

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement domiciliaire est en cours à l'extrémité du chemin des Valois;

CONSIDÉRANT QUE l'extrémité du chemin des Valois est présentement inadéquat pour desservir ce nouveau secteur en développement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a accepté, par la résolution 137-2017, que l'extrémité du chemin des Valois soit mis aux normes du règlement 169-96, annexe 2, de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

DE FINANCER les travaux de mise aux normes de l'extrémité du chemin des Valois avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

14.1 Installation septique de la salle communautaire – plans

No : 209 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à des travaux de remplacement de l'installation septique de la salle communautaire en 2018;

CONSIDÉRANT QU'au budget 2017, le Conseil municipal avait prévu le montant nécessaire pour faire réaliser les plans et devis de l'installation septique, alors que les travaux de remplacement sont prévus en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de Ricard Groupe Conseil, au montant de 1 275 \$ plus taxes pour plans, devis, visite d'inspection et attestation de conformité pour le remplacement de l'installation septique desservant la salle communautaire de Ste-Marcelline-de-Kildare;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Shany Leblanc

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

DE MANDATER Ricard Groupe Conseil pour réaliser les plans, devis, visite d'inspection et attestation de conformité pour le remplacement de l'installation septique desservant la salle communautaire de Ste-Marcelline-de-Kildare, au montant de 1 275 \$ plus taxes, d'appliquer cette dépense au GL 03-313-10-041-04 et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. AVIS DE MOTION

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

17.1 Graffitis au parc municipal

No : 210 – 2017

CONSIDÉRANT QUE plusieurs graffitis ont été faits en août dernier au parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé deux soumissions pour le nettoyage et peinture des graffitis, les résultats étant les suivants :

- Entreprises Jérôme Laporte : 9 800 \$ plus taxes
- Willex : 4 200 \$ plus taxes

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

DE MANDATER l'entreprise Willex pour nettoyer et peindre les graffitis au parc municipal (secteur Chalet des loisirs), pour un montant total d'environ 4 200 \$ plus taxes, d'appliquer cette dépense au GL 02-701-50-522-00 et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 211 – 2017

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 30.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière